Terres Initiatiques est une marque d'ORSO VOYAGE

ORSO VOYAGE

Fiche générale de voyage en Suède · mise à jour le 6 novembre 2026

Laponie suédoise

Voyage chamanique au pays des Samis

Une semaine au cœur de la Laponie, avec un chaman

LIEU

Laponie suédoise

DURÉE

7 jours / 6 nuits

GROUPE

12 personnes maximum

ACCUEIL

Aéroport de Kiruna, 14h

Séjour animé par un chaman, au cœur de la forêt boréale.

Hors vol jusqu'à Kiruna. Prise en charge d'ORSO VOYAGE à l'aéroport de Kiruna le premier jour à 14h, fin de prestation à l'aéroport de Kiruna le dernier jour. Les dates, le prix et le programme de chaque départ figurent sur la page du voyage.

Introduction au voyage en Laponie

Nous vous proposons un voyage unique dans la forêt mythique du nord de la Suède, à la rencontre de la culture samie et de l'une des plus grandes traditions d'éleveurs de rennes. Cette rencontre nous tient à cœur depuis de nombreuses années. Bien plus qu'un simple séjour, cette aventure est une invitation à une reconnexion profonde, guidée par la sagesse ancestrale du peuple sami.

Au cœur du grand silence arctique, vous vivrez une semaine de transformation, de reliance et d'introspection.

Vous serez accueillis au nord du cercle polaire, dans un petit village du Grand Nord, pour vivre ensemble une semaine de découverte, d'exploration et de partage. Une semaine pour vous initier et pratiquer avec un chaman, qui vous transmettra les fondements du chamanisme du Grand Nord et vous accompagnera dans les cérémonies.

C'est un voyage à la découverte de la tradition spirituelle et intellectuelle de ce peuple millénaire, en hiver sous les aurores boréales, ou au printemps et en été dans la lumière du Grand Nord. Cette expérience au cœur des rituels et de la sagesse des peuples nomades vous marquera pour longtemps.

Nous vous transmettons nos connaissances

Nous vous transmettons nos connaissances par des introductions théoriques, mais surtout par la pratique et par de grands moments de connexion en pleine nature arctique : rituels, méditations, pratiques énergétiques, offrandes, voyage chamanique, célébrations. Nous vous invitons à expérimenter, à ressentir, à vivre la magie.

Riche de ces expériences, vous pourrez construire une pratique qui a du sens pour vous, avec des clés de compréhension, des méthodes et des expériences vécues.

Ce séjour est conçu comme une parenthèse de déconnexion totale pour éclairer votre mission d'âme. Chaque journée alterne pratiques intérieures au coin du feu et rituels au cœur de la forêt mythique.

L'aventure se vit dans un esprit de communauté chaleureux : chacun participe à l'harmonie du lieu.

C'est un voyage ouvert à tous, aux initiés comme aux débutants curieux qui souhaitent approfondir leur connaissance de l'énergie.

Le voyage en avion jusqu'à Kiruna

Les billets d'avion sont à votre charge : organisez-vous selon votre convenance.

Pour découvrir Stockholm

Avant ou après le séjour, vous pouvez acheter votre billet en deux parties, par exemple Paris → Stockholm, puis Stockholm → Kiruna en vol intérieur.

Pour venir directement à Kiruna

Achetez votre vol en un seul billet. C'est en général moins cher, votre bagage est acheminé directement jusqu'à Kiruna sans que vous ayez à le récupérer à Stockholm, et votre correspondance est protégée en cas de retard.

Vols disponibles

Les vols vers Kiruna sont peu nombreux : seulement quelques vols par jour, assurés par Scandinavian Airlines (SAS) et Norwegian. Réservez directement sur le site des compagnies plutôt que sur des plateformes intermédiaires.

La prise en charge a lieu à 14h à l'aéroport de Kiruna le premier jour

Choisissez un vol qui atterrit au plus tard à 13h, pour avoir le temps de récupérer vos bagages. Selon les horaires, il peut être nécessaire de partir de Paris très tôt le matin ou de dormir la veille à Stockholm.

Depuis Paris

Au retour, vérifiez que votre vol arrive dans le même aéroport parisien que celui de votre départ (Charles-de-Gaulle ou Orly), pour ne pas avoir à traverser Paris. Prévoyez suffisamment de temps pour l'enregistrement des bagages et les contrôles de sécurité.

Achetez un billet annulable et remboursable

En cas d'imprévu.

En cas de vol retardé

Si votre vol est retardé et que vous manquez la navette de 14h, appelez immédiatement le +33 6 62 41 08 75. Un transfert individuel pourra être organisé, à vos frais.

La prise en charge d'ORSO VOYAGE

La prise en charge d'ORSO VOYAGE débute à l'aéroport de Kiruna le premier jour du voyage. En sortant de l'aéroport, cherchez le panneau ORSO VOYAGE : le chaman sera là pour vous accueillir. L'aéroport de Kiruna est petit, vous vous trouverez facilement.

Le prix comprend

- Les nuits en cabanes traditionnelles en bois pour 4 personnes, avec salle de douche et kitchenette partagées
- Les transferts entre l'aéroport de Kiruna et le lieu du séjour, à l'arrivée et au départ, ainsi que l'aller-retour vers Kiruna le jour 6
- Les ateliers, enseignements et cérémonies
- Le matériel pour la fabrication du talisman runique
- Les frais d'offrandes et le bois sur place
- Les repas pendant le séjour, sauf le jour du marché de Jokkmokk (départ du 1er au 7 février), où seul le petit-déjeuner est inclus

Le prix ne comprend pas

- Le vol jusqu'à Kiruna
- La ou les nuits supplémentaires à Kiruna pour ceux qui arrivent avant ou repartent après
- Les activités optionnelles (réservables à l'avance)
- Les assurances
- Les frais non prévus au programme

À payer sur place

- Les prestations non prévues et non mentionnées dans le programme
- L'entrée à l'Icehotel et le transport pour s'y rendre
- Les frais d'acheminement individuels

Budget et change

La Suède n'a pas adopté l'euro : la monnaie est la couronne suédoise (SEK). 1 € ≈ 11 SEK (septembre 2026). La carte bancaire est acceptée presque partout en Suède, et de nombreux commerces n'acceptent plus les espèces.

Assurances

Une assurance assistance-rapatriement est obligatoire. Vous en avez peut-être déjà une avec votre carte bancaire ou votre assurance habitation : vérifiez qu'elle couvre la Suède et les activités prévues, puis communiquez l'attestation à l'agence avant le départ.

Si vous êtes susceptible d'annuler à cause d'un parent âgé, d'un problème de santé ou pour tout autre motif, prenez une assurance multirisque, par notre intermédiaire ou auprès de l'assureur de votre choix. Avec notre partenaire Chapka, la souscription doit se faire dans les 48 heures suivant l'inscription :

Type d'assurance	Tarif
Assurance assistance-rapatriement	2,5 % du prix du voyage par personne
Assurance multirisque	4,1 % du prix du voyage par personne

Équipement

Il faut être très chaudement habillé pour ne pas avoir froid lors des cérémonies en extérieur. En plein hiver, les températures en Laponie peuvent descendre jusqu'à -35 °C.

Chaussures et chaussettes

- Une paire de chaussures de trekking spéciales neige, **une taille au-dessus de votre pointure habituelle.** Elles doivent réunir quatre qualités : solidité, bon maintien du pied et de la cheville (tiges hautes), imperméabilité et chaleur. Choisissez des semelles antidérapantes, crantées et relativement rigides, qui accrochent bien au terrain.
- Au moins trois paires de chaussettes en laine

Sous-vêtements et pantalons

- Des sous-vêtements chauds, haut et bas : c'est votre première couche d'isolation, soignez-la. Les fibres techniques fines (Carline, Polartec) sont chaudes, souples, confortables et légères ; la laine est la matière la plus utilisée dans le Nord. Toutes sèchent très rapidement.
- Un pantalon de ski chaud

Vestes et pulls

- Une veste de ski ou une doudoune très chaude pour le plein hiver, un anorak pour la saison intermédiaire. Les vestes les plus efficaces contre le vent et l'humidité sont en Gore-Tex ou Micropore, des matières respirantes qui évacuent rapidement la transpiration.
- Des pulls chauds ou des polaires (Polartec, Carline, Ulfrotté) : résistantes, chaudes et légères, elles sèchent vite et sont douces au toucher
- Une chemise chaude en laine ou en Carline

Accessoires et divers

- Deux paires de gants de ski et des sous-gants
- Un bonnet en laine et un tour de cou d'hiver
- Des lunettes de soleil de ski
- Un maillot de bain et une lampe frontale
- Un bloc-notes et un stylo
- Votre tambour, si vous en avez un
- Votre pharmacie personnelle
- Un tapis de yoga s'il rentre dans votre bagage (sinon, inutile : il prend beaucoup de place)
- Une offrande à la Nature venant de chez vous, apportée avec sincérité

Départs de printemps et d'été

En avril et en mai, la neige peut encore être présente : gardez des chaussures imperméables et des vêtements chauds. En juillet, prévoyez des vêtements de randonnée légers et une veste coupe-vent, un répulsif puissant et une moustiquaire de tête (les moustiques sont très nombreux), ainsi qu'un masque de sommeil, car il fait jour toute la nuit.

Bon à savoir

Formalités

Pour les ressortissants de l'Union européenne, une carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffit. Les autres nationalités doivent vérifier les conditions d'entrée en Suède.

Ariane

Inscrivez-vous sur le portail Ariane du ministère des Affaires étrangères pour recevoir les alertes de sécurité pendant le voyage.

Contacts

ORSO VOYAGE, 01 30 45 20 60 · **megorso@yahoo.fr** · Urgence sur place : +33 6 62 41 08 75

Santé

Les pratiques de transe au tambour sont déconseillées aux personnes souffrant de troubles psychiatriques ou d'épilepsie : merci de nous en parler avant de vous inscrire. Les cérémonies en extérieur par grand froid demandent une bonne condition physique.

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

Établi conformément à l'annexe 1, partie B, de l'arrêté du 1er mars 2018 fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours (articles L.211-8 et R.211-3-1 du Code du tourisme). À remettre au voyageur avant la signature du contrat.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ORSO VOYAGE EURL sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, ORSO VOYAGE EURL dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

Protection contre l'insolvabilité

ORSO VOYAGE EURL a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST – Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, 15 avenue Carnot, 75017 Paris – Tél. +33 (0)1 44 09 25 35 – info@apst.travel. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'ORSO VOYAGE EURL.

Texte de la directive transposée en droit national :
www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036242695/

Coordonnées de l'organisateur

Organisateur	ORSO VOYAGE EURL (marque Terres Initiatiques)
Adresse	43, avenue des Molières, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, France
Immatriculation	Atout France IM078160003
Garant financier	APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris
Assurance RC professionnelle	HISCOX, contrat n° HA PRC0136470
Contact	01 30 45 20 60 · megorso@yahoo.fr
Numéro d'urgence pendant le voyage	En France : +33 6 62 41 08 75

Je reconnais avoir reçu ce formulaire d'information avant la conclusion de mon contrat de voyage.

Nom et prénom : _____

Voyage : _____ Date : _____

Signature :

Fiche d'inscription — Voyage en Laponie

À retourner complétée, datée et signée à ORSO VOYAGE, accompagnée de l'acompte de 30 %.

Nom et prénom	_____
Date de naissance	_____
Nationalité	_____
Adresse postale	_____
Code postal / Ville	_____
Téléphone	_____
E-mail	_____
Dates du séjour choisi	_____
Date et heure d'arrivée à Kiruna	_____
Date et heure de départ de Kiruna	_____
Nuit supplémentaire à Kiruna ? (oui / non)	_____
Allergie ou intolérance alimentaire	_____
Assurance rapatriement — assureur et n° de contrat	_____
Inscrit sur le portail Ariane ? (oui / non)	_____
Personne à contacter en cas d'urgence (nom + téléphone)	_____
Remarques	_____
	_____
	_____

☐ J'ai reçu le formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente d'ORSO VOYAGE et les accepter.

Fait à _____ le _____

Signature : (mention « Lu et approuvé »)

_____

Conditions générales de vente

ORSO VOYAGE — 43, avenue des Molières, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, France — Tél. 01 30 45 20 60

Les présentes conditions sont établies conformément aux articles L.211-1 et suivants et R.211-3 et suivants du Code du tourisme.

ORSO VOYAGE EURL, SIRET 81812143600013, immatriculée par Atout France au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM078160003, bénéficiant d'une garantie financière auprès de l'APST et assurée à hauteur de 1 000 000 d'euros au titre de la responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX, n° HA PRC0136470, IMS, 66 rue de Sotteville, 76030 Rouen Cedex 1, France.

Conditions particulières de vente et d'annulation

Voyager avec ORSO VOYAGE entraîne l'adhésion automatique à nos conditions.

Information préalable

Lorsque le vol n'est pas vendu par ORSO, son annulation ou sa modification dépend uniquement des conditions de la compagnie aérienne. Attention : si votre vol arrive en retard et que vous manquez les premiers jours du séjour, ORSO n'est pas responsable du retard de la compagnie aérienne et ne saurait être tenue responsable des frais occasionnés. Pour ne pas être pénalisé par des frais d'annulation sur le vol et sur le prix de la prestation terrestre, nous vous recommandons de souscrire une assurance multirisque au plus tard 48 heures après votre inscription (renseignez-vous pour savoir si ce type de frais est pris en charge par votre assureur).

Conformément à l'article L.211-16 du Code du tourisme, ORSO est responsable de la bonne exécution des services compris dans le voyage. Lorsque le vol n'est pas vendu par ORSO, il ne fait pas partie de la prestation et relève de la seule responsabilité de la compagnie aérienne.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des services inclus dans la prestation d'ORSO et non utilisés par le participant.

Procédure de réservation

Toute personne achetant une prestation doit avoir au moins 18 ans et être juridiquement capable de contracter.

La réservation est définitivement confirmée par écrit dès réception de l'acompte et de la fiche d'inscription. ORSO VOYAGE demande un acompte de 30 % du montant total de la prestation terrestre réservée, à l'inscription. Le solde de 70 % doit être réglé au plus tard un mois avant la date de départ.

Paiement

Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Coordonnées bancaires	**Détails**
Identifiant national bancaire (RIB)	à demander à l'agence
Identifiant international (IBAN)	à demander à l'agence
Titulaire du compte	ORSO VOYAGE, 43 avenue des Molières, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

ORSO VOYAGE ne modifie jamais ses coordonnées bancaires par e-mail. En cas de doute, appelez-nous au 01 30 45 20 60 avant tout virement.

Annulation ou modification du contrat par le voyageur

Le voyageur ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

Barème des frais d'annulation :

- Plus de 46 jours avant le départ : 30 % du prix (montant de l'acompte)
- De 46 à 30 jours avant le départ : 50 % du prix
- Moins de 30 jours avant le départ : 100 % du prix

Pourquoi ces retenues ? Les frais sont déjà engagés, l'équipe est déjà mobilisée et la nourriture prévue pour le séjour est déjà achetée. Pour éviter des frais d'annulation indépendants de votre volonté, souscrivez une assurance multirisque auprès de votre assureur ou de l'assureur que nous conseillons : https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=839&app=cd_orsos

---

Céder votre contrat de voyage

Les articles R.211-7 et R.211-9 du Code du tourisme déterminent les conditions de la cession : le contrat doit être cédé avant le début de son exécution, et le bénéficiaire de la cession doit remplir les mêmes conditions que l'acheteur initial pour effectuer le voyage.

S'il n'est pas protégé par une assurance multirisque, et afin d'éviter d'éventuelles pénalités d'annulation, le client a tout intérêt à céder son contrat de voyage à un tiers remplissant les mêmes conditions que lui. Le cessionnaire doit notamment posséder les papiers exigés et les aptitudes physiques nécessaires pour nos prestations.

Le client qui cède son contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables vis-à-vis de l'agence du paiement du prix du voyage ainsi que des éventuels frais occasionnés par la cession. ORSO peut donc réclamer à l'un ou à l'autre le solde restant dû.

L'acheteur qui cède son contrat doit en avertir ORSO par tout moyen permettant d'en accuser réception (e-mail, lettre recommandée avec accusé de réception), au moins 7 jours avant la date du départ.

Annulation du voyage par l'agence

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables (éruption volcanique, tempête, conflit armé, épidémie, etc.) empêchant la réalisation du voyage, ORSO rembourse intégralement les sommes versées, sans verser d'indemnité supplémentaire.

ORSO fera son maximum pour trouver une solution alternative, mais ne pourra être tenue responsable d'éventuels coûts supplémentaires.

Conformément à l'article L.211-14 du Code du tourisme, ORSO rembourse immédiatement les sommes versées en cas de résiliation du contrat de son fait.

Modification du voyage par le voyageur ; itinéraire

Tous nos itinéraires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en raison de la météo, de routes coupées ou d'imprévus. Aucun voyageur ne peut prendre de décision à la place du guide et de l'équipe locale.

Sauf accord de l'agence et prise en charge totale des frais occasionnés, le voyageur ne peut modifier l'organisation de son séjour, qu'il s'agisse des activités, de l'hébergement ou de la durée du séjour.

Modification du voyage par l'agence

Avant le départ : la modification d'éléments essentiels du contrat (dates du séjour, itinéraire, destination) ou une hausse du prix supérieure à 8 % vous permet de résilier votre contrat et d'obtenir son remboursement immédiat, sans frais.

Si vous acceptez une ou plusieurs modifications, vous devez signer un avenant au contrat. Il en va de même si l'on vous propose un voyage de substitution et que vous l'acceptez.

Chaque départ nécessite un minimum de 2 participants. Si ce nombre n'est pas atteint, ORSO vous en informe au plus tard 20 jours avant le départ. Vous pouvez alors choisir une autre date ou un voyage similaire, ou obtenir le remboursement intégral des sommes versées, sans frais.

Après le départ : en cas de changement de programme de notre fait, sans contrainte extérieure, entraînant des modifications de services, ORSO fournira des services compensatoires ou remboursera les participants pour les services non fournis ou fournis à un niveau inférieur à celui initialement prévu.

Si vous avez acheté votre vol vous-même et que le programme doit être revu (annulation de vol, par exemple), ORSO fera son maximum pour vous aider à trouver un vol de remplacement ou un autre moyen de transport, mais ne pourra être tenue responsable des coûts supplémentaires.

Les deux parties reconnaissent que toute action du participant sortant du cadre du programme ou du contrat validé ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'ORSO.

Retard d'avion et bagages (vol non inclus)

Des retards de vols et de livraison des bagages sont régulièrement constatés. Prévoyez un temps de correspondance suffisant, notamment à Stockholm : cela limite le risque de retard de vos bagages. Si la compagnie aérienne retarde votre vol, elle doit normalement vous proposer une prise en charge (repas, hébergement si nécessaire) : renseignez-vous auprès d'elle. ORSO n'est pas responsable des frais liés au vol, au retard, à la détérioration ou à l'acheminement des bagages, qui relèvent de la compagnie aérienne lorsque le vol n'est pas inclus. Pensez à nous prévenir par téléphone.

Supplément tarifaire

Aucune augmentation de prix n'est possible dans les 20 jours précédant le départ. En dehors de cette période, une révision des prix, à la hausse comme à la baisse, est possible uniquement pour tenir compte des variations du coût des transports, du carburant, des redevances et taxes ou des taux de change.

Assurance voyage

L'assurance assistance-rapatriement est obligatoire. ORSO VOYAGE recommande également une assurance multirisque, auprès de votre assureur habituel ou de l'assureur proposé par l'agence, Chapka Assurances. Il existe deux types de garanties : l'assistance-rapatriement médicale à l'étranger, que vous avez peut-être déjà avec votre carte bancaire — vérifiez bien que votre contrat couvre la Suède, les régions isolées et les activités prévues — et l'assurance multirisque, qui vous couvre si vous devez annuler. Comparez les offres : l'assurance vous rembourse lorsque l'annulation vient de vous (maladie, imprévu familial) et non de l'agence.

Pièce d'identité et formalités

Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité pour toute la durée du séjour est obligatoire. Les ressortissants de pays hors Union européenne doivent vérifier les conditions d'entrée en Suède. ORSO ne peut être tenue responsable des problèmes liés à vos démarches administratives.

Responsabilité des participants

Les participants à un voyage ORSO choisissent le voyage le plus adapté à leurs intérêts et à leurs capacités physiques. Ils sont responsables de leur état de santé et entreprennent leur voyage en pleine connaissance de leurs moyens physiques. Ils sont tenus de prendre connaissance de toutes les informations transmises avant le départ, de respecter les règles élémentaires d'hygiène, d'agir de manière à ne pas nuire aux autres membres du groupe et de respecter les coutumes du pays visité.

ORSO se réserve le droit d'exclure des activités toute personne dont le comportement ou l'état physique paraît dangereux ou nuisible à la sécurité, au plaisir et aux intérêts des autres membres du groupe. La personne invitée à quitter le séjour pour ces raisons prendra en charge les frais liés à son départ et à son retour à domicile.

En cas de litige

Privilégiez d'abord une démarche amiable auprès d'ORSO, qui est à votre écoute et s'engage à traiter vos réclamations. Formulez-les par e-mail (megorso@yahoo.fr) ou par courrier, en termes clairs.

Si aucun règlement amiable n'a pu être obtenu, vous pouvez saisir le Médiateur Tourisme et Voyage, par voie électronique ou par courrier : MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75823 Paris Cedex 17. Les modalités de saisine sont précisées sur son site internet.

Droit d'auteur

Toutes les prestations proposées par ORSO VOYAGE sont, dans leurs moindres détails, des créations d'ORSO VOYAGE, dont l'agence détient le droit d'auteur. Il est donc strictement interdit de les copier ou de s'en servir pour concurrencer ORSO VOYAGE, de quelque manière que ce soit.

Accord des participants sur les risques encourus

Je reconnais avoir été informé des risques liés à un voyage dans une région isolée au climat arctique, où des dommages, retards ou événements imprévus peuvent se produire. Je sais que, dans ces régions, les infrastructures, les moyens de télécommunication, l'accès aux soins et l'évacuation sanitaire peuvent être limités, et que la présence d'un médecin ou la disponibilité de certains médicaments ne peuvent pas être garanties.

En signant ce document, j'accepte la responsabilité de mon propre bien-être et renonce à toute réclamation injustifiée contre ORSO. Je reconnais qu'ORSO ne peut être tenue responsable d'un accident ou d'une maladie résultant de mon propre comportement, de mon état de santé ou du non-respect des consignes de sécurité données sur place. Je reconnais qu'ORSO n'est pas responsable de ma santé personnelle et m'a fortement recommandé de souscrire une assurance multirisque.

ORSO s'efforce de rendre ses programmes aussi précis que possible. Cependant, si les circonstances changent ou en cas d'événements indépendants de sa volonté, il peut être nécessaire de les modifier. ORSO s'engage à limiter ces changements au minimum et à maintenir, le cas échéant, des prestations de catégorie et de qualité similaires. Toute modification devra être expliquée et justifiée auprès des participants.

Le tarif donné par ORSO est un tarif de groupe. Le groupe est limité à 12 participants. Voyager en groupe implique des compromis pour s'adapter aux envies, aux objectifs, aux personnalités et aux capacités physiques de chacun. Les accompagnateurs d'ORSO et les guides locaux peuvent être amenés à prendre des décisions fondées sur le consensus du groupe, et leur bonne foi ne sera pas remise en cause. Ces décisions ne satisferont pas toujours chacun individuellement, mais visent l'intérêt du plus grand nombre. J'ai connaissance de ces aspects du voyage en groupe, je les accepte et je dégage ORSO de toute responsabilité liée à de telles décisions.

Je confirme avoir lu et entièrement compris toutes les modalités et conditions ci-dessus, en particulier la politique d'annulation et de remboursement, la limitation de responsabilité et la responsabilité des participants, et je les accepte. Si tout ou partie de ce contrat entre ORSO et le participant s'avère infondé ou inapplicable, cette partie ne sera pas prise en compte, mais le reste du contrat restera en vigueur.

Nom :

Date :

Signature : (Signature des parents ou du tuteur légal pour les personnes de moins de 18 ans)